

[Text]

Senator Simard: I want to put my question before you answer. How could that be done? That would be difficult for the federal government. It would have to have a special tax for the residents of Ontario. That would certainly be creative, but that is another matter. Why do you say this bill will change federal standards?

The Chairman: That will be the last exchange because we have other witnesses waiting.

Mr. Goldberg: I will respond briefly.

Senator Simard: I do not think federal standards would be changed under this bill.

The Chairman: Let's get the answer.

Senator Simard: Fine.

Mr. Goldberg: In terms of the tax, if people living in British Columbia, Alberta and Ontario earned more, then they should be taxed on their ability to pay. This is a tax based on earnings. So if a person living in Nova Scotia earned the same as someone living in Ontario, let us say \$70,000 a year, that person living in Nova Scotia should be taxed just as heavily.

Senator Bolduc: We did that in 1988. We cannot do that each year.

Senator Simard: You are suggesting that everyone earning \$70,000 a year be taxed at the same rate.

The Chairman: One question at a time.

Mr. Goldberg: Respecting the second part of your question, we are talking about equity. Over time it has been shown that based on the current formula the federal government will not contribute moneys to health and post-secondary education, that there will be a transfer of tax points to all provinces, and that provinces will then assume full responsibility for health and post-secondary education.

I do not think it is difficult to imagine over time that because of different rules, different ways of setting things up, if a person travelled from British Columbia to Ontario he might have to carry extra health insurance because the coverage might not be the same.

That is not the case now. I know that if I slipped on the ice outside and broke a leg I would be covered. That will change when the provinces have full authority over their health programs, in my opinion.

The extra billing incident that occurred in Ontario in 1984 is an example. If the federal government is not contributing, Ontario, or any other province for that matter, will extra-bill, if they see fit.

In terms of post-secondary education, provinces can now charge students from outside more than they do students from within, but there are some disincentives for them doing that. If anything, we should strengthen that. I have a niece who attends McGill University. If the fees were significantly higher, if they were doubled for a student from British Columbia, the number of interchanges that help bind us together could be reduced. In the long term sense, we feel this will add to—not in itself contribute to—the claim that there

[Traduction]

Le sénateur Simard: Je voudrais poser ma question avant que vous ne répondiez. Comment le ferions-nous? Ce serait très difficile pour le gouvernement fédéral. Il faudrait une taxe spéciale pour les résidents de l'Ontario. L'idée serait certainement nouvelle, mais ça c'est une autre histoire. Pourquoi déclarez-vous que ce projet de loi modifiera les normes fédérales?

Le président: Ce sera le dernier échange, parce que d'autres témoins attendent.

M. Goldberg: Je serai bref.

Le sénateur Simard: Je ne crois pas que ce projet de loi modifierait les normes fédérales.

Le président: Laissez-le répondre.

Le sénateur Simard: Très bien.

M. Goldberg: Si les citoyens de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario gagnaient davantage que les autres Canadiens, ils devraient être taxés en fonction de leur capacité de payer. Il s'agirait d'un impôt sur le revenu. Par conséquent, le Néo-Écossais qui gagne le même revenu qu'un Ontarien—70 000 \$ par année par exemple—devrait être taxé aussi fortement.

Le sénateur Bolduc: C'est ce que nous avons fait en 1988. Nous ne pouvons recommencer tous les ans.

Le sénateur Simard: Vous proposez que tous ceux qui gagnent 70 000 \$ soient taxés au même taux.

Le président: Une question à la fois.

M. Goldberg: En ce qui concerne la deuxième partie de votre question, nous parlons d'équité. Il a été démontré avec le temps que, d'après la formule actuelle, le gouvernement ne contribuera pas financièrement aux programmes de santé et d'enseignement postsecondaire, qu'il y aura un transfert de points d'impôt à toutes les provinces, qui assumeront alors toute la responsabilité de la santé et de l'enseignement postsecondaire.

Je n'ai pas de mal à imaginer que, avec le temps, en raison de règles différentes et de mécanismes différents, celui qui se rendrait de la Colombie-Britannique en Ontario pourrait devoir se munir d'une police d'assurance-maladie supplémentaire parce que la protection pourrait varier d'une province à l'autre.

Ce n'est pas le cas maintenant. Je sais que si je glisse sur la glace dehors et que je me casse une jambe je serai assuré. À mon avis, cela changera quand les provinces disposeront de tous les pouvoirs en matière de programmes de santé.

L'incident de la surfacturation en Ontario en 1984 est un exemple. Si le gouvernement fédéral ne contribue pas, l'Ontario—ou n'importe quelle autre province—aura recours à la surfacturation si elle le juge opportun.

En ce qui concerne l'enseignement postsecondaire, les provinces peuvent actuellement exiger des frais de scolarité plus élevés des étudiants qui viennent d'autres provinces, mais certaines contraintes les empêchent de le faire. Nous devrions renforcer ces contraintes. J'ai une nièce qui étudie à l'Université McGill. Si les frais de scolarité étaient nettement plus élevés, s'ils doubleraient pour les étudiants de la Colombie-Britannique, le nombre d'échanges qui contribuent à nous unir pourrait diminuer. À long terme, nous estimons que cela accentuera—